

DEPARTEMENT  
DE  
L'ARDECHE



ARRONDISSEMENT  
DE  
TOURNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS  
DU PRESIDENT

Arrêté n°AP-2023-41

**OBJET : ACCES A LA HALLE GUY LACHAUD**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

**VU** les statuts d'Annonay Rhône Agglo

**VU** la délibération du conseil communautaire du 15 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Président par le conseil communautaire,

**VU** l'arrêté n° AP-2023-38 du 26 septembre 2023 appliquant une mesure de fermeture de la halle Guy Lachaud en raison d'une dangerosité flagrante suite à l'incendie de la salle Régis Roche,

**CONSIDERANT** que les diagnostics et travaux électriques d'une part, que le diagnostic structure du bâtiment d'autre part ont été effectués et permettent d'envisager la réouverture de la halle Guy Lachaud

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'accès à la halle Guy Lachaud est autorisé à partir du 6 novembre 2023 pour l'ensemble des activités sportives et pour la pratique scolaire proposées en son sein.

**ARTICLE 2**

Les articles de l'arrêté AP-2023-38 relatifs à la salle de gymnastique Régis Roche restent inchangés.

**ARTICLE 3**

Le présent arrêté sera affiché dans l'enceinte de la halle Guy Lachaud.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de gendarmerie d'Annonay et Monsieur le Chef de la Police municipale d'Annonay sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera transmis à Madame la Sous-préfète de Tournon-sur-Rhône

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Davézieux, le 10 NOV. 2023

  
Le Président  
Simon PLENET  


|  |                        |                        |
|--|------------------------|------------------------|
| Transmis en sous Préfecture le: 13/11/2023                     | Notifié le: 13/11/2023 | Affiché le: 13/11/2023 |
| ID de télétransmission: 2023-2023-73215-2023-2121-45756-AR-1-1 |                        |                        |

SP